



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/...../EM/2026

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES

CONCERNE: TELEDECLARATION, TELEPAIEMENT ET DECLARATION PHYSIQUE DE L'IMPOT SUR LES REVENUS 2025 ET DECLARATION DE L'IMPOT SUR LES REVENUS LOCATIFS.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi N° 1/12 du 25 novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales, il est porté à la connaissance des contribuables que la date limite de déclaration des impôts sur les revenus est prolongée jusqu'au 02 avril 2026.

Tous les contribuables concernés sont priés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter ce délai accordé et ainsi éviter l'application des amendes éventuelles.

Fait à Bujumbura, le 01/04/2026



LE COMMISSAIRE GENERAL

Emmanuel MBONIHANKUYE